

Nicolas Rouget
Laboratoire GECKO,
Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

***La métropole lilloise et son agriculture :
Une gouvernance partagée des espaces périurbains ?
Les exemples des parcs de la Deûle et du Val de Marque.***

L'agriculture relève désormais des projets d'aménagement des « nouveaux territoires urbains » que dessinent les documents de planification.

Une convergence d'intérêts.

A l'échelle de l'agglomération lilloise, la volonté urbaine de réinscription du territoire agricole dans la cité est "consacrée" en septembre 2002 par la tenue à l'Hôtel de la communauté urbaine d'un séminaire intitulé *Le développement de la métropole lilloise et de son agriculture : quel partenariat ?* Elus, agriculteurs, membres du bureau de la chambre d'agriculture, représentants du réseau « Terres en ville »... sont conviés. Pierre Mauroy ouvre la séance en assurant le monde agricole de sa considération, invite à la transgression de « la traditionnelle opposition entre ville et campagne » et à « créer les conditions d'un partenariat entre la cité et le monde agricole ». La Métropole doit être en mesure d'assurer l'élargissement progressif de son périmètre sans pour autant compromettre l'exercice d'une activité agricole sur l'intérêt de laquelle s'accordent désormais élus et aménageurs.

Le rapprochement des sphères politiques citadines et des sphères agricoles a été rendu possible par la convergence des représentations de l'espace entre acteurs urbains et agricoles (processus de co-construction).

A l'issue des « conflits » qui ont entravé en 1994-1995 et en 2001-2002 l'élaboration et la mise œuvre du Schéma Directeur, l'agriculture est reconnue en tant que mode d'occupation, de gestion et d'animation de l'espace, mais aussi en tant qu'activité économique dont les exigences foncières sont légitimes.

De façon concomitante, une large fraction des exploitations agricoles s'est engagée dans de véritables stratégies de reterritorialisation. Par la diversification des systèmes de production et de revenu, l'agriculture s'est insérée en amont du « projet agri-urbain » dans l'espace de la ville.

Les termes du partenariat.

Des « parcs périurbains », définis en tant que territoires d'intervention du syndicat mixte E.N.L.M. (Espace Naturel Lille Métropole), sont les espaces privilégiés au sein desquels les décideurs urbains, en collaboration avec la chambre d'agriculture, proposent aux exploitants agricoles une gouvernance partagée des territoires et l'établissement de partenariats fondés sur la contractualisation. L'objectif est de donner à la métropole « un poumon » par l'ouverture « d'espaces naturels » au public. L'offre doit être celle d'un « paysage vivant et économiquement faisable, donc en collaboration avec les agriculteurs ». « Il est [ainsi] nécessaire de maintenir une agriculture viable et qui se renouvelle » ((P. Dhénin, E.N.L.M., présentation du partenariat aux exploitants du Val de Marque, 2005). La viabilité des exploitations passe par le confortement des trajectoires de diversification.

- *Des actions ponctuelles* -

En 2004, Lille est capitale européenne de la culture. L'occasion est choisie pour l'inauguration du « Parc de la Deûle ». De juin à septembre, quarante hectares sont dédiés à « l'articulture », aux « métamorphoses environnementales » ou autres « folies agricoles ». Plusieurs agriculteurs contribuent à la réalisation des visuels et à l'animation.

- *Des opérations pérennes de promotion collective* -

Deux chartes définissent les modalités de la « collaboration ». Le Programme *Aménagements paysagers des exploitations agricoles* doit motiver les agriculteurs par des perspectives d'amélioration de « l'image de marque de l'agriculture ». Le Programme *Circuits de fermes* répond à une démarche de promotion collective.

Les limites du partenariat.

- *Un faible niveau d'engagement des exploitations* -

Les « réseaux de fermes » sont fondés sur la valorisation de l'existant. L'exploitant agricole reste maître de l'offre et garde l'initiative de ses stratégies et trajectoires. Pourtant, le succès même de ce partenariat reste modéré. Sept fermes du Parc de la Deûle participent. Quatre exploitations seulement se sont engagées en Val de Marque. Les exploitants de ce dernier espace expriment l'absence de nécessité absolue d'intégration d'un réseau ou d'un réseau complémentaire pour lequel la signalétique fait par ailleurs défaut.

- *Des dynamiques de décrochage* -

La dissociation entre la production des racines d'endive et le forçage, la délocalisation des superficies mises en culture, le forçage hors -sol et le désengagement des plus gros endiviers des réseaux de proximité placent en indépendance de la ville un produit par ailleurs perçu comme « identitaire ».

D'importantes superficies sont mises à disposition auprès d'agriculteurs belges engagés dans des stratégies spéculatives. Ces terres sont extraites des « logiques territoriales urbaines » et ne répondent plus qu'à des objectifs marchands exogènes dont les dynamiques sont très éloignées des préoccupations paysagères ou d'animation de la Communauté urbaine.

L'exemple lillois souligne des processus de co-construction par lesquels l'ingérence de la ville dans les « affaires agricoles » d'une part, la prise en considération et le confortement de la viabilité des exploitations par les politiques urbaines d'autre part deviennent légitimes.

Une agriculture diversifiée, un Schéma Directeur « respectueux » et la volonté de fonder une « collaboration » sur la contractualisation et le confortement des trajectoires engagées n'apparaissent cependant pas comme seules conditions à la réussite d'un partenariat. Le temps dévolu à l'observation peut contribuer sans aucun doute à atténuer la crainte d'une confiscation de l'espace agricole par la ville. La réussite du partenariat implique des efforts permanents d'accompagnement et de relance.